

COMPTE-RENDU DE REUNION



Opération :	Révision du PLU de Noailles	CR n°	3
Objet de la réunion :	R3 : Bilan des réseaux		
Date & lieu :	13/09/2017	Hôtel de ville de Noailles	
Rédacteur :	Audrey THEVENET	Nbr de page :	4
Diffusé le :	10/10/2017		

Organisme	Représentant	Mail	Téléphone	Fax	Présent	Diffusion
Maire de Noailles	Benoît BIBERON		06.17.80.33.20		X	X
Adjoint au Maire	Alain DEVOOGHT	alain.devooght@orange.fr	06.07.63.60.09		X	X
Adjoint au Maire	Christian TRUPTIL	netruptil@hotmail.fr	06.46.26.46.02		X	X
Conseillère Municipale	Céline LECOCQ	lecoq.celine@neuf.fr	06.31.08.51.10		X	X
Conseiller Municipal	Alain BIZOUARD	alain.bizouard@yahoo.fr	06.86.37.26.62		X	X
Conseiller Municipal	Georges HOUSET	georgesh2@free.fr	06.08.25.38.25			X
Pompier de Noailles	Thierry LOMBARD				X	X
VEOLIA	Jerôme LOPEZ	Jerome.lopez@veolia.com	06.13.37.15.10		X	X
Représentant local de la Chambre d'agriculture	Cédric SOENEN	cedricsoenen@yahoo.fr	06.88.46.79.66		X	X
Service Urbanisme de la Mairie de Noailles	Stéphanie LEROY	mairie.urbanisme.noailles60@wanadoo.fr	03.44.03.51.36		X	X
DDT 60/DTO	Carène MARSEILLE	carene.marseille@oise.gouv.fr				X
VERDI	Audrey THEVENET	athevenet@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.68		X	X
VERDI	Virginie COUTARD	vcoutard@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.54		X	X

Personnes excusées :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- Direction Départementale des Territoires
- Conseil Départemental de l'Oise
- Agence Régionale de Santé

Ordre du jour :

- Bilan des réseaux : eau potable, défense incendie, assainissement, électricité.

BILAN DES RESEAUX :

Le diagnostic des réseaux est une étape préalable au recensement du potentiel foncier dans le tissu urbain de Noailles. L'état actuel des réseaux (étendue, capacité, état,...) va en effet déterminer la constructibilité de certains secteurs et leur échéance (si besoin de renforcement ou d'extension des réseaux) :

- Les zones urbaines sont les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants (ou en cours de réalisation) ont **une capacité suffisante** pour desservir les constructions à implanter.
- Les zones à urbaniser sont les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation : **En fonction de la capacité des réseaux** on distingue les zones à urbaniser à court-moyen terme (1AUh) et celles à long terme (2AUh).

Le réseau d'eau potable :

L'alimentation en eau potable est assurée par la commune de Noailles depuis un captage situé au Sud-ouest du bourg. Monsieur le Maire indique qu'un diagnostic du captage a été réalisé en 2016. La conclusion de l'étude fait état d'un bon rendement et d'une eau de bonne qualité. L'état quantitatif de la ressource actuelle permet donc le maintien de l'exploitation du captage pour les années à venir. Les élus mentionnent l'existence d'un projet visant à interconnecter le réseau de Noailles avec le réseau d'Abbecourt. Pour le moment, le projet n'a pas été entériné.

Le constat général qui est fait au niveau du réseau d'eau potable est positif. La commune bénéficie d'un maillage adapté et de bouclages suffisants pour desservir les constructions existantes et futures dans le bourg.

Un secteur attire toutefois l'attention des élus : le quartier Sud-est du bourg. Le chemin de la Messe est desservi sur la moitié Nord par une canalisation de Ø150 tandis que la moitié Sud du chemin est desservie par une canalisation de Ø 60. La configuration actuelle du réseau ne permet donc pas d'envisager un possible développement de l'urbanisation à l'échelle du quartier ; un renforcement serait à prévoir.

Le représentant de Véolia signale quelques interventions sur le territoire localisées dans la rue de Boncourt et au niveau du Chemin de la Messe pour des problèmes de fuites et de branchements sur le réseau. L'ancienneté des canalisations de la rue de Boncourt (1988) peut expliquer les fuites récurrentes sur le réseau.

Les élus, ainsi que le représentant de Véolia, indiquent que suite à des travaux dans le bourg, des mises à jour peuvent être effectuées sur le plan présenté en réunion (plan de 2015). Ils signalent qu'une section du réseau située en haut de la rue de Calais, a été redimensionnée (passage de Ø 50 à Ø 150) suite à la construction d'une opération d'habitation collective. D'autre part, une partie des réseaux située dans la rue Annoepel a également été remplacée par des canalisations de Ø 150. Le représentant de la société Véolia est en attente de documents pour mettre à jour le plan du réseau d'eau potable. Il propose de transmettre le plan mis à jour aux élus d'ici à la fin de l'année.

Véolia est l'organisme gestionnaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de Noailles. Le représentant de Véolia invite les élus à se rapprocher directement auprès de ses services pour des questions techniques liées à la capacité effective des réseaux, notamment dans le cadre de demandes de certificats d'urbanisme.

Un élu se demande si la différence entre une canalisation de Ø 100 et une canalisation de Ø 150 peut être déterminante pour l'accueil de futures constructions. Au-delà de la différence de coût, une canalisation de Ø 100 assure une distribution suffisante pour les habitations existantes ainsi que les constructions futures. Jusqu'en 2016, les normes de défense incendie imposaient la pose de réseaux de Ø 100 pour l'implantation d'un poteau incendie. Ceci explique qu'à certains points du bourg, se trouvent des bouts de réseaux surdimensionnés par rapport aux besoins actuels.

La défense incendie :

Les informations présentées proviennent du dernier contrôle réalisé en 2016 par le SDIS de l'Oise. Le document fait état de 48 poteaux incendie sur le territoire, dont 25 sont déclarés conformes et 23 sont déclarés comme ayant des anomalies.

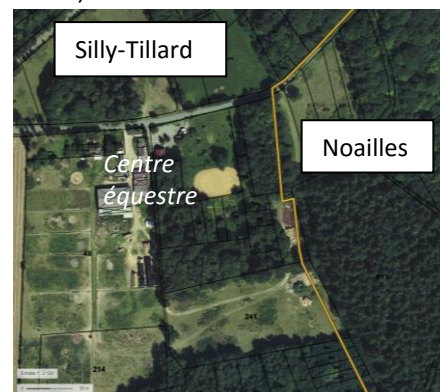
Le représentant du centre de secours de Noailles signale que les poteaux identifiés présentant des anomalies selon le SDIS sont opérationnels. Simplement, ils ne respectent pas tous les critères de normalisation habituelle du SDIS : absence de capot, de socle, ou bien de numéro. Les élus précisent que près de la moitié des poteaux incendie ont été remplacés ces dernières années à Noailles ; ils sont donc pour leur majorité en très bon état de marche.

La défense incendie est correctement assurée sur l'ensemble du bourg.

Les élus s'interrogent concernant le Poney Club mentionné dans le document du SDIS. En effet, la parcelle du site équestre est située sur la commune de Silly-Tillard. De plus, après analyse des plans de Véolia, les réseaux ne vont pas jusqu'à la route du Croudray, actuelle RD 115 reliant Noailles à Silly-Tillard.

Le représentant de Véolia signale qu'une demande a été formulée par le SDIS auprès du centre équestre afin de remplacer la réserve incendie actuelle qui semble être non conforme (en dessous de 10 bars contre 60 bars demandés).

Ce point sera vérifié.

**Le réseau d'assainissement :**

Les élus signalent qu'un zonage d'assainissement a été commencé à Noailles, mais à priori n'a jamais été validé par le Conseil Municipal. La commune va vérifier cette information. Le bureau d'études propose à la commune de profiter de la révision du PLU pour finaliser le zonage d'assainissement. A savoir, le réseau collectif d'assainissement de Noailles est raccordé à la nouvelle station d'épuration de Hermes depuis seulement 2016.

La commune note que plusieurs constructions ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif dans le bourg, notamment rue du val Gérin, rue du Moulin, au hameau de Blainville et au Nord du bourg (chemin du point du jour). Les élus signalent que la compétence de l'assainissement appartient à la Communauté de Commune de la Thelloise. C'est donc le SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) de la CCT qui gère l'assainissement individuel.

Le réseau d'eaux pluviales :

La commune dispose d'un réseau collecteur des eaux pluviales qui est séparé du réseau d'assainissement (système séparatif).

Les élus signalent quelques soucis d'inondations dans le bourg lors d'épisodes orageux intenses. Ceux-ci sont localisés au niveau de la rue de Boncourt, de la rue de Paris et de la rue Arnaud Bisson. Les élus ne peuvent toutefois pas expliquer si les raisons de ces inondations viennent du fait que le réseau est encombré ou mal dimensionné. Des habitants de la rue Arnaud Bisson ont également signalé à la commune qu'il arrive que de l'eau remonte par les canalisations. Il semblerait que l'explication vienne d'une surcharge des tampons d'assainissement.

En termes de projet, la commune indique qu'une mise en conformité du réseau pluvial doit être réalisée sur le plateau de Bellevue. Le bureau d'études rappelle l'obligation d'annexer au PLU le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (étude, schéma, programmes d'action).

Le réseau d'électricité :

Noailles adhère au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), mais étant une commune de plus de 2500 habitants, elle perçoit directement la redevance électricité. En cas de travaux sur le réseau, le coût se partage donc entre le SE 60 et la commune de Noailles.

Concernant le maillage du réseau, la commune a connaissance de problèmes d'extensions du réseau existant pour connecter la Gendarmerie et la grange à dîmes. Ce point serait à confirmer avec le SE 60.

En l'absence d'un représentant du Syndicat d'Energie de l'Oise, le BE propose à la commune de se renseigner auprès des services du SE 60 sur l'état et la capacité du réseau actuel (taux de charge, puissance des transformateurs). La commune sera informée dès réception de la réponse du SE 60.

Un élu se demande s'il est possible de refuser un dépôt de permis de construire en raison d'une insuffisance de réseau électrique. Les réseaux d'électricité font partie des réseaux obligatoires pour autoriser des nouvelles constructions au même titre que les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Prochaine réunion :

Mardi 10 Octobre à 14h30, à l'hôtel de Ville (salle du 1^{er} étage).

Ordre du jour de la prochaine réunion :

Nous aborderons les thèmes suivants :

- Analyse des scénarios de développement à l'horizon 2030,
- Analyse de l'inventaire des potentialités d'accueil de nouveaux logements.

Après la validation du compte-rendu par la Commune, il sera transmis par le BE aux Personnes Publiques Associées